

M. P. TALBOT : Ce sont les chiffres relatifs à l'exercice 1902-1903 qu'il nous faut. Nous voulons la totalité des inscriptions de homesteads.

M. INGRAM : L'honorable député veut-il remonter jusqu'en 1891 ?

M. P. TALBOT : Je veux remonter à l'époque de l'installation des bureaux des terres et où les agents firent l'inscription de tous les titres de homesteads accordés dans le district d'Alberta.

M. INGRAM : Que l'honorable député (M. P. Talbot) nous donne les inscriptions effectuées jusqu'en 1903, et nous pourrions trouver le reste.

M. P. TALBOT : Je fournirai volontiers les renseignements que j'ai à ma disposition. Au bureau des terres d'Edmonton, jusqu'au 30 mars 1905, il a été inscrit 18,773 homesteads.

M. INGRAM : Depuis quelle époque ?

M. P. TALBOT : Depuis l'établissement du bureau des terres d'Edmonton.

M. INGRAM : A quelle date ?

M. P. TALBOT : Je ne saurais préciser la date. Au bureau des terres du lac au Castor, il y a eu 436 inscriptions. A Battleford, nous réclamons une certaine partie du total, soit 1,243 inscriptions.

M. R. L. BORDEN : Quelle est la proportion ?

M. P. TALBOT : Un quart.

M. R. L. BORDEN : Sur quelle base ?

M. P. TALBOT : Sur la proportion du district de Battleford, qui s'étend jusqu'à la province actuelle de l'Alberta.

M. R. L. BORDEN : Ce chiffre est-il basé sur la proportion des townships arpentés ?

M. P. TALBOT : Non, sur la partie du district colonisé.

M. R. L. BORDEN : Est-ce en superficie ou relativement aux townships arpentés ?

M. P. TALBOT : En superficie. J'ai jeté un coup d'œil rapide sur la carte, et je suppose que c'est environ un quart. Je sais que tous ces terrains sont occupés. Le Gouvernement a été obligé de nommer un inspecteur à Lloydminster.

M. M. S. McCARTHY : Ces terrains sont-ils occupés jusqu'au quatrième méridien, sur la frontière est du comté représenté par l'honorable député.

M. P. TALBOT : Une grande partie de ces terres sont occupées. La colonisation s'étend de chaque côté de la ville de Lloydminster qui est sur la ligne du 4ème méridien primitif. Viennent ensuite les inscriptions effectuées à Red-Deer, au nombre de 4,630 ; ce qui porte la totalité des inscrip-

M. INGRAM.

tions de homesteads au nord de Red-Deer, à 25,432. Au bureau des terres de Calgary, il y a eu 12,278 inscriptions de homesteads ; à Lethbridge, 7,895 ; à Red-Deer,—pour la moitié—4,630, soit une totalité de 24,803 au sud de Red-Deer.

M. M. S. McCARTHY : L'honorable député a-t-il défalqué quelque chose du comté d'Edmonton, par suite du fait qu'il est situé à l'est du 4ème méridien ?

M. P. TALBOT : Non.

M. M. S. McCARTHY : L'honorable député le sait, il y a quelques inscriptions de homesteads à ce bureau.

M. P. TALBOT : Je ne saurais l'affirmer. J'ai une bonne carte de mon comté, et je ne me suis pas occupé d'Edmonton. Je n'ai pas fait le recensement des bulletins de votes maculés et rejetés dans le district d'Edmonton.

M. R. L. BORDEN : En quoi ce détail intéresse-t-il les inscriptions de homesteads ?

M. INGRAM : L'honorable député (M. P. Talbot) a fait mention des inscriptions de homesteads. Pourrait-il nous dire la proportion d'inscriptions de homesteads effectuée au nord du township 38 et au sud du même township, indépendamment des inscriptions qui doivent être attribuées au bureau de Battleford ?

M. P. TALBOT : Tout le district des terres de Battleford est au nord du township 38.

M. INGRAM : En toute loyauté, l'honorable député en conviendra, il n'y a qu'une minime partie de Battleford dans l'Alberta, la plus grande partie étant enclavée dans la Saskatchewan.

M. P. TALBOT : Le chiffre que j'ai attribué à Battleford est un quart de l'ensemble, soit 1,243.

M. INGRAM : Est-ce un chiffre exact ?

M. P. TALBOT : A peu près. Toutes les terres à cet endroit se colonisent : Lloydminster est sur la ligne ; le bureau des terres est au centre même de l'établissement ; bref, il a été fait 6,000 inscriptions dans cette localité.

M. INGRAM : Voici une carte qui indique parfaitement la situation. Admettant, comme l'honorable député l'affirme, qu'il faille inclure les inscriptions de homesteads effectuées dans l'Alberta, au nord du township 38, ce qui est fort juste à mon avis, il est évident d'après cette carte que dans la province d'Alberta il n'y a qu'une bien minime partie de ce district à laquelle cet argument puisse s'appliquer.

M. P. TALBOT : Il n'y a aucune partie du district des terres de Battleford qui soit au sud du township 38.